

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

**PROCÈS-VERBAL 2020-02-12**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le douzième jour du mois de février deux mille vingt (2020-02-12), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

- M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand ;  
Mmes Barbara Paillé, préfète suppléante et mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;  
Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;  
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé ;  
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;  
Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;  
Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;  
Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;  
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;  
André Clément, maire suppléant et conseiller de Saint-Justin ;  
Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;  
Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;  
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts ;  
Claude Boulanger, maire de Charette ;  
Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;  
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

Absence motivée :

- M. Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

Absence :

- M. Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

- Mmes Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière ;  
Karine Lacasse, coordonnatrice du Service d'aménagement et de développement du territoire ;  
Élaine Giguère, greffière de la MRC et de la Cour municipale régionale ;  
M. Sébastien Langevin, coordonnateur du Service des communications ;

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**29/02/2020** Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,  
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour, tel que déposé,  
les membres du conseil n'étant pas tous présents.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **ADMINISTRATION**

#### **Procès-verbaux**

- **Ratification des décisions inscrites au procès-verbal  
du comité administratif du 15 janvier 2020**

**30/02/2020** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,  
Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance  
ordinaire du comité administratif, tenue le 15 janvier 2020, tel que rédigé, chacun  
des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

- **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal du 15 janvier 2020**

**31/02/2020** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,  
Appuyée par Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance  
ordinaire du conseil municipal, tenue le 15 janvier 2020, tel que rédigé, chacun des  
membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Correspondance**

**32/02/2020** Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,  
Appuyée par Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance,  
telle que déposée;

**QUE** ladite liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire  
partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**APPROBATION DES COMPTES SOUMIS****Comptes déposés en février 2020**

Liste de déboursés directs effectués:

- le 16 janvier 2020, paiement par transit #T80, d'un montant de 1 500,00 \$ ;
- le 21 janvier 2020, paiement par transit #T81, d'un montant de 178.21 \$ ;
- le 21 janvier 2020, paiement par transit #T82, d'un montant de 218.45 \$ ;
- le 15 janvier 2020, paiement préautorisé #3088, d'un montant de 15 283.28 \$ ;
- le 23 janvier 2020, paiement par AccèsD Affaires #3089, d'un montant de 24 185,45 \$ ;
- le 17 janvier 2020, paiements par AccèsD Affaires #3090 à #3094, d'un montant de 4 307,47 \$ ;
- le 17 janvier 2020, paiements par AccèsD Affaires #3095 à #3097, d'un montant de 7 629.53 \$ ;
- le 28 janvier 2020, paiements par AccèsD Affaires #3098 à #3102, d'un montant de 3 347.24 \$ ;
- le 3 février 2020, paiement préautorisé #3103, d'un montant de 11 933,96 \$ ;
- le 16 janvier 2020, paiements par chèques #24642 à #24643 d'un montant de 1 121,88 \$ ;
- le 22 janvier 2020, paiements par chèques #24644 à #24649, d'un montant de 55 797,99 \$ ;
- le 21 janvier 2020, paiements par chèques #24650 à #24655, d'un montant de 103 769,61 \$ ;
- Liste des comptes à payer le 12 février 2020, paiements par chèques #24656 à #24736, d'un montant de 327 660,13 \$ ;

Comptes totalisant la somme de cinq cent cinquante-six mille neuf cent trente-trois dollars et vingt cents (556 933,20 \$) ;

POUR CE MOTIF :

**33/02/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;

**QUE** le conseil approuve, au 12 février 2020, les comptes soumis de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme de cinq cent cinquante-six mille neuf cent trente-trois dollars et vingt cents (556 933,20 \$) ;

Que les paiements en soient ratifiés et autorisés ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Gestion financière**

**Objet : Renouvellement du contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec**

**N/D : 208**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro 413/12/03, adoptée le 10 décembre 2003, la MRC de Maskinongé est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec, aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle ;

**CONSIDÉRANT** le mandat reçu des municipalités locales du territoire, pour un regroupement d'assurance des pompiers volontaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** la police d'assurance générale de la MRC de Maskinongé, incluant l'assurance pour les pompiers volontaires, vient à échéance le 15 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT** la proposition présentée par la Mutuelle des municipalités du Québec, en date du 20 janvier 2020, pour la période du 15 mars 2020 au 15 mars 2021 ;

POUR CES MOTIFS :

**34/02/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte l'offre de renouvellement de la Mutuelle des municipalités du Québec, et renouvelle le contrat d'assurances générales de la MRC de Maskinongé, pour une prime de quarante-quatre mille sept cent soixante-seize dollars (44 776 \$), plus 9% de taxe provinciale;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents ;

POUR CES MÊMES MOTIFS :

**35/02/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte de renouveler également, aux mêmes conditions, la police numéro PACC-100688, au nom de la MRC de Maskinongé, au bénéfice des pompiers volontaires des municipalités du territoire de la MRC de Maskinongé, au coût de quatre mille deux cents dollars (4 200 \$), plus 9% de taxe provinciale;

**QUE** ladite police d'assurance soit émise pour le nombre de pompiers volontaires déclaré par chacune des municipalités participantes, et que la prime, au montant de quatre mille deux cents dollars (4 200 \$), plus taxe provinciale, soit répartie au prorata du nombre des pompiers inscrits, à savoir :

<u>Municipalité</u>	<u>Nombre de pompiers</u>
Saint-Alexis-des-Monts	15
Sainte-Angèle-de-Prémont	13
Saint-Barnabé	13
Saint-Boniface	15
Charette	13
Saint-Édouard-de-Maskinongé	09
Saint-Élie-de-Caxton	13
Saint-Étienne-des-Grès	16
Saint-Justin	15
Saint-Léon-le-Grand	07
Louiseville	22
Maskinongé	21
Saint-Mathieu-du-Parc	14
Saint-Paulin	15
Sainte-Ursule	15
Yamachiche	28
<b>TOTAL</b>	<b>244</b>

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### Gestion financière

**Objet :** Avenant numéro 1 à l'entente de partenariat régional en tourisme de la Mauricie 2016-2020 signé avec le Ministre du Tourisme et al.  
**N/D :** 210.05

**CONSIDÉRANT** l'entente de partenariat régional en tourisme de la Mauricie 2016-2020 signée par le préfet et la directrice générale le 15 mai 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 15.5 de ladite entente permet d'y apporter des modifications à son contenu, par écrit et avec l'accord des parties ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le plan de financement de ladite entente pour la dernière année afin d'ajouter le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à titre de partenaire financier et de bonifier le soutien aux projets de développement de l'offre touristique régionale ;

**CONSIDÉRANT** le projet de l'avenant numéro 1 à ladite entente présenté et déposé au conseil de la MRC de Maskinongé ;

POUR CES MOTIFS :

**36/02/2020** Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,  
Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le projet de « l'Avenant numéro 1 à l'entente de partenariat régional en tourisme de la Mauricie 2016-2020 », tel que présenté et déposé ;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Pascale Plante, à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, ledit « Avenant numéro 1 » ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Conformité des règlements d'urbanisme des municipalités**

**Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc**  
**Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble**  
**Règlement numéro 2019-113**

**INTITULÉ : « Règlement numéro 2019-113 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »**

---

Date d'adoption	13 janvier 2020
Date de transmission à la MRC	21 janvier 2020

**N/D : 1103.03**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité du règlement de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé a analysé le règlement numéro 2019-113 de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit règlement a pour objet d'habiliter le conseil municipal à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble qui déroge à un ou à plusieurs des règlements prévus au chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé estime que le règlement numéro 2019-113 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

**POUR CES MOTIFS :**

**37/02/2020** Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès,  
Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé approuve le règlement numéro 2019-113, intitulé : « Règlement numéro 2019-113 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble » de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Que la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Concordance des règlements d'urbanisme des municipalités**

**Avis de conformité  
Municipalité d'Yamachiche**

**Règlement de zonage  
Règlement administratif  
Projet de règlement numéro 463**

**INTITULÉ : « Premier projet de règlement numéro 463 modifiant le règlement de zonage n° 309 et le règlement administratif n° 308 afin d'autoriser la catégorie d'usages du groupe industrie à forte incidence en affectation agroforestière sous certaines conditions »**

**N/D : 1103.02**

**CONSIDÉRANT QUE** le premier projet de règlement numéro 463 est directement en lien avec une demande d'autorisation déposée par la compagnie EPC Canada à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation d'un terrain à des fins autres que l'agriculture dans la municipalité d'Yamachiche ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de conformité de la MRC pour ce projet de règlement sera nécessaire pour le dépôt de la demande à la CPTAQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service d'aménagement et de développement du territoire a analysé le premier projet de règlement numéro 463 de la municipalité d'Yamachiche par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet de règlement a pour objet de se conformer au schéma d'aménagement et de développement révisé en autorisant la catégorie d'usages du groupe industrie à forte incidence en affectation agroforestière sous certaines conditions ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé estime que le premier projet de règlement numéro 463 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Yamachiche prévoit poursuivre le processus d'adoption dudit règlement en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**POUR CES MOTIFS :**

**38/02/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé affirme que le premier projet de règlement numéro 463, intitulé : « Premier projet de règlement numéro 463 modifiant le règlement de zonage n° 309 et le règlement administratif n° 308 afin d'autoriser la catégorie d'usages du groupe industrie à forte incidence en affectation agroforestière sous certaines conditions » de la municipalité d'Yamachiche est conforme aux orientations et objectifs du schéma

d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ainsi qu'à son document complémentaire ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec**

**Objet : Dossier 426485**

**Demande d'appui de la MRC de Maskinongé (articles 58.4 de la LPTAA) – Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour le ministère des Transports du Québec**

**N/D : 1105.03**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé a reçu, le 17 janvier 2020, une demande d'appui de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), et ce, pour une demande d'autorisation en vertu de l'article 26 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) dans la municipalité d'Yamachiche ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise le remplacement du pont P-12586 situé sur le boulevard Duchesne à Yamachiche et que, pour ce faire, des servitudes de travail temporaires pour une période de trois ans seront requises sur les emprises du boulevard Duchesne ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande a été déposée par le ministère des Transports du Québec ;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle demande nécessite l'autorisation de la CPTAQ et que selon l'article 58.4 de la LPTAA, la demande doit être appuyée par la MRC ;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle autorisation ne mettrait pas en péril l'homogénéité de la zone agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est d'avis que la nature de la demande est satisfaisante en regard des critères formulés à l'article 62 de la LPTAA et des impacts sur les activités agricoles ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet projeté respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de comité consultatif agricole de la MRC de Maskinongé ont pris connaissance du projet et ont estimé que ce dernier était acceptable ;

**POUR CES MOTIFS :**

**39/02/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé appuie la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture afin d'acquérir de façon temporaire des parties des lots 1 775 724, 1 775 734, 1 775 743, 1 776 496 et 2 296 552, pour une superficie totale

de 3 810,5 m<sup>2</sup>, pour cause d'utilité publique, soit pour la reconstruction du ponceau P-12586 du boulevard Duchesne ;

**QUE** le conseil confirme que la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture du ministère des Transports du Québec est conforme aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé ;

**QUE** la présente soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **COMMUNICATION**

**Objet : Changement d'image de la MRC de Maskinongé**

**N/D : 703**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé est représentée par un logo qui a été conçu dans les années 80 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce logo ne reflète pas l'image d'une organisation actuelle et moderne ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité stratégique Vision Maskinongé a adopté et mis en place une identification territoriale en 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est avantageux pour la MRC d'aligner son image organisationnelle avec cette identification territoriale dynamique et reconnue ;

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle image organisationnelle et qu'un budget d'implantation ont été présentés au conseil des maires lors de la réunion de travail du 6 février 2020 et que les membres du conseil s'en sont dits satisfaits ;

POUR CES MOTIFS :

**40/02/2020** Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche,  
Appuyée par Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé adopte la nouvelle image organisationnelle de la MRC de Maskinongé telle que présentée le 6 février 2020 ;

**QUE** le conseil approuve le budget d'implantation ;

**QUE** les dépenses nécessitant un budget supplémentaire soient engagées, conditionnellement à la réception des sommes du Fonds de développement du territoire (FDT) pour l'année 2020, dans lequel les sommes pourront être prélevées, le cas échéant ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE****Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)**

**Objet :** Rapport de projets présentés  
**N/D :** 1406.02

**CONSIDÉRANT** l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de Maskinongé, en juillet 2015 ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 12 de ladite entente, la MRC de Maskinongé a adopté, par la résolution #342/12/15, la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* ;

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité a l'intention d'utiliser la totalité de l'argent de son enveloppe PSPS ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport des projets suivants, à savoir :

<b>Projet</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Recommandation</b>	<b>Coût total</b>
Illumination du cœur villageois – phase 2	St-Mathieu-du-Parc	7 772.02 \$	9 715.02 \$
Verdissement du terrain derrière l'hôtel de ville	St-Barnabé	15 906.00 \$	21 335.00 \$
Accessibilité universelle de la salle communautaire	Charette	11 304.00 \$	78 000.00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>34 982.02 \$</b>	<b>109 050.02 \$</b>
<b>Hors enveloppe municipale réservée</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Demande</b>	<b>Coût total</b>
Sonorisation Garage de la culture	St-Élie-de-Caxton	16 000.00 \$	20 000.00 \$
Parc nature et culture	St-Élie-de-Caxton	139 705.00 \$	913 029.00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** chacune des municipalités a l'intention d'utiliser la totalité de son enveloppe PSPS ;

POUR CES MOTIFS :

**41/02/2020** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,  
Appuyée par Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte les projets suivants, à savoir :

<b>Projet</b>	<b>Promoteur</b>	<b>Recommandation</b>	<b>Coût total</b>
Illumination du cœur villageois – phase 2	St-Mathieu-du-Parc	7 772.02 \$	9 715.02 \$
Verdissement du terrain derrière l'hôtel de ville	St-Barnabé	15 906.00 \$	21 335.00 \$
Accessibilité universelle de la salle communautaire	Charette	11 304.00 \$	78 000.00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>34 982.02 \$</b>	<b>109 050.02 \$</b>

**QUE** les demandes « **Hors enveloppe municipale réservée** » ne soient pas acceptées vu l'intention de chacune des municipalités d'utiliser la totalité de leur enveloppe PSPS ;

**QUE** le préfet et/ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et nom de la MRC de Maskinongé, les protocoles d'ententes à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées aux protocoles d'entente ;

**QUE** l'agente de développement du territoire de la MRC de Maskinongé soit désignée responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)**

**Objet :** Suivi des projets

**N/D :** 305.01

Dépôt d'un tableau détaillant les sommes disponibles de la « Politique de soutien aux projets structurants » (PSPS) au 6 février 2020 pour les enveloppes des dix-sept municipalités de la MRC.

#### **Fonds de développement du territoire (FDT)**

**Objet :** Bilan et sommes à investir

**N/D :** 305.01

**CONSIDÉRANT QUE** le bilan du « Fonds de développement du territoire » (FDT) démontre un solde de deux cent treize mille quatre cent soixante-trois dollars (213 463 \$) à engager au 31 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien et le service aux entreprises font partie des priorités d'intervention de la MRC de Maskinongé pour l'année 2019-2020 (référence : résolution #130/05/19) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres de la Régie du parc industriel régional de la MRC de Maskinongé (PIR) souhaitent participer à la vitalité économique de la région ;

**CONSIDÉRANT QU'**elles veulent améliorer les services reliés au Parc industriel régional ;

**CONSIDÉRANT** le règlement d'emprunt numéro 250-16 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie au PIR ;

POUR CES MOTIFS :

**42/02/2020** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé autorise que le solde du Fonds de développement du territoire (FDT), représentant la somme de deux cent treize mille quatre cent soixante-trois dollars (213 463 \$) à engager au 31 mars 2020, soit affecté au règlement d'emprunt portant le numéro 250-16 ;

**QUE** le conseil autorise que le résiduel des sommes non utilisées du FDT, s'il y a lieu, soit affecté en contrepartie des dépenses de Service de développement économique ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **Aménagement / Scénarios proposés**

**Objet : Demande de Sainte-Ursule**  
**N/D : 210.03**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Ursule, par sa résolution portant le numéro 2020-01-16, demande à retenir les services d'une personne en urbanisme à raison de 2 jours par semaine selon une entente à établir ;

**CONSIDÉRANT** les propositions du Service d'urbanisme de la MRC de Maskinongé présentés sous forme de 4 scénarios ;

**CONSIDÉRANT** l'embauche à venir d'une nouvelle ressource au poste d'aménagiste-chargé de projet à la MRC de Maskinongé ;

POUR CES MOTIFS :

**43/02/2020** Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère, Appuyée par Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé retienne le scénario 2 présenté, à savoir : affecter la nouvelle ressource au poste d'aménagiste-chargé de projet à la municipalité de Sainte-Ursule à raison de 2 jours par semaine (utilisateur/payeur) pour une durée à convenir dans l'entente à établir ;

**QUE** le préfet et /ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé ladite entente à intervenir avec la municipalité de Sainte-Ursule ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Embauche d'un aménagiste-chargé de projet****Objet : Rapport d'entrevue****N/D : 405**

**CONSIDÉRANT** le rapport d'entrevue déposé au conseil suite à l'appel de candidatures pour un poste d'aménagiste-chargé de projet (réf. résolution #328/11/19) ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de monsieur Yanick Boucher ;

POUR CES MOTIFS :

**44/02/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par André Clément, maire suppléant et conseiller de Saint-Justin ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de monsieur Yanick Boucher au poste d'aménagiste-chargé de projet, et ce, aux conditions de travail suivantes, à savoir :

- Poste régulier temps plein avec durée déterminée de 24 mois ;
- Prolongation du contrat d'autant de jours qui auront été travaillés à Sainte-Ursule selon leur demande de 2 jours / semaine (utilisateur-payeur) ;
- Intégration à la classe d'emploi 12 – échelon 1 conformément à la convention collective (2018-2022) en vigueur à la MRC de Maskinongé ;
- Soumis à une période d'essai de six cent soixante-douze heures (672) effectivement travaillés à compter du 2 mars 2020 ;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**SERVICE TECHNIQUE****Projet de mise à jour de la délimitation des zones inondables****Objet : Deuxième addenda au contrat octroyé à l'OBVRLY pour la délimitation de la ligne des hautes eaux pour les cours d'eau inondables****N/D : 210.03**

**CONSIDÉRANT QU'**une convention d'aide financière a été signée le 28 mars 2018 entre la MRC de Maskinongé et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin de verser une aide financière d'un million cinq cent mille dollars (1 500 000\$) pour mettre à jour la délimitation des zones inondables du territoire de la MRC de Maskinongé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé sera gestionnaire de l'enveloppe budgétaire et pourra utiliser l'aide financière aux seules fins de défrayer les coûts associés au projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de ce projet, la MRC de Maskinongé aura besoin de délimiter la ligne des hautes eaux des cours d'eau inondables sélectionnés dans l'annexe B de ladite convention ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette information sera utilisée pour réaliser les études hydrologiques et hydrauliques nécessaires pour effectuer la mise à jour des zones inondables, et sera, également, intégrée directement dans la cartographie finale ;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de gré à gré a été signée entre la MRC et l'OBVRLY, en vertu de l'article 938 du Code municipal du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'OBVRLY, dans son offre de service déposée le 13 juin 2018, prévoyait, dans la rubrique « Coûts », la possibilité de signer un addenda pour un nombre d'heures supérieur, et ce, au taux horaire de 51,00 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé a octroyé un contrat à l'organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) pour la délimitation de la ligne des hautes eaux des cours d'eau inondables sélectionnés dans l'annexe B de ladite convention et se trouvant sur le territoire de gestion de l'organisme par la résolution 161/06/18;

**CONSIDÉRANT QU'**un premier addenda a été autorisé via la résolution 81/03/19 afin d'ajouter 600 heures au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** 133 heures supplémentaires ont été nécessaires pour réaliser l'ensemble de la caractérisation de la ligne des hautes eaux des cours d'eau inondables sur le territoire de gestion de l'OBVRLY ;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux parties à l'entente reconnaissent qu'il y a lieu d'accroître la banque d'heures pour la réalisation du mandat ;

**CONSIDÉRANT QU'**un ajout de 133 heures, au taux horaire de 51,00 \$, représente un montant de 6 783 \$, auquel s'ajoutent les taxes applicables (TPS et TVQ) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat prévoit d'ores et déjà que si le nombre d'heures travaillées est inférieur au nombre d'heures estimées en banque, la facturation sera ajustée en conséquence, preuve à l'appui ;

POUR CES MOTIFS :

**45/02/2020** Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise un deuxième addenda au contrat octroyé par la résolution 161/06/18 afin d'y ajouter 133 heures au taux horaire de 51,00\$, et ce, conformément aux conditions prévues à la rubrique « Coût » de l'*offre de service – ligne des hautes eaux* déposée le 13 juin 2018 ;

**QUE** le Conseil autorise Pascale Plante directrice générale et secrétaire-trésorière ou M. Adil Lahnicchi, coordonnateur du Service technique, à signer ledit addenda pour et au nom de la MRC de Maskinongé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL**

**Objet : Centrale agroalimentaire régionale (Hub agroalimentaire)**  
**N/D : 1410.0314**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres SEAO 1330725 pour le projet numéro 18-0349-01 d'aménagement de la Centrale agroalimentaire régionale située au 1233, boulevard Saint-Laurent Est à Louiseville ;

**CONSIDÉRANT QUE** huit (8) entreprises ont fourni des soumissions, lesquelles ont été ouvertes lundi 3 février 2020 à 11 heures ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de « Induktion Groupe conseil » d'accorder le mandat comme entrepreneur général au plus bas soumissionnaire conforme aux documents d'appel d'offres ;

POUR CES MOTIFS :

**46/02/2020** Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé accepte la plus basse soumission conforme et accorde le contrat à :

« Les entreprises Philippe Denis Inc. », le tout, selon la formule de soumission déposée au montant d'un million quatre-vingt-huit mille six cents dollars (1 088 600,00 \$) excluant toutes taxes applicables ;

**QUE** le préfet et / ou la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, dans son rôle de régie du Parc industriel régional, le contrat et tous les documents requis ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**RAPPORT DES COMITÉS**

**Objet : Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**  
**N/D : 710.0304**

**47/02/2020** Proposition de Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface, Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé prenne acte du compte-rendu verbal fait par les membres du comité de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES-RENDUS**

**Objets :** - Cour municipale régionale : rapport des statistiques / janvier 2020  
- Service d'évaluation : rapport des activités / janvier 2020  
- Comité de sécurité incendie : compte-rendu du 14 janvier 2020  
- Comité de direction incendie : compte-rendu du 14 janvier 2020  
- Comité de sécurité publique : compte-rendu du 18 décembre 2019  
- Services administratifs : rapport de la direction générale / janvier 2020

**48/02/2020** Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche,  
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt :

- du rapport de statistiques, en date du 5 février 2020, tel que déposé par la technicienne juridique de la Cour municipale régionale de Maskinongé ;
- du rapport des activités du service d'évaluation, en date du 31 janvier 2020, tel que déposé par la préposée au service d'évaluation ;
- du compte-rendu du comité de sécurité incendie, en date du 14 janvier 2020 ;
- du compte-rendu du comité de direction incendie, en date du 14 janvier 2020 ;
- du compte-rendu du comité de sécurité publique, en date du 18 décembre 2019
- du rapport de la direction générale, pour le mois de janvier 2020 ;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**DEMANDES D'APPUIS**

**Saint-Alexis-des-Monts**

**Objet :** Appui à un projet communautaire – Réaménagement du Complexe sportif Aurèle-Plante

**N/D :** 710.0301

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts présente un projet de réaménagement du Complexe sportif Aurèle-Plante en complexe multisports, dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives » ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé encourage une telle initiative puisqu'elle permettra d'accroître et de diversifier l'offre en sports et en loisirs favorisant ainsi les bons comportements par un mode de vie sain par l'activité physique ;

**POUR CES MOTIFS :**

**49/02/2020** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,  
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé appuie la municipalité de Saint-Alexis-

des-Monts dans sa démarche du projet de réaménagement du Complexe sportif Aurèle-Plante en complexe multisports, dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives » ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### Ville de Louiseville

**Objet :** Appui à une demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives – Aménagement des terrains de soccer à Louiseville

**N/D :** 710.0301

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Louiseville est en phase d'élaboration d'un projet de réaménagement des terrains de soccer municipaux dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ce projet permettra d'ajouter des services et d'améliorer l'offre sportive en plus de promouvoir les saines habitudes et d'inciter les gens à bouger ;

POUR CES MOTIFS :

**50/02/2020** Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, Appuyée par Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé appuie le projet de réaménagement des terrains de soccer municipaux dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives » ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### Sainte-Ursule

**Objet :** Appui à un projet de mise en valeur des milieux naturels, dans le cadre du Programme d'aide financière d'Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels

**N/D :** 710.0301

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Ursule présente un projet de mise en valeur des milieux naturels du Parc des Chutes, dans le cadre du « Programme d'aide financière d'Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels » ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet consiste, entre autres, à la mise en place d'un centre d'interprétation sur le site du « Parc des Chutes de Sainte-Ursule » afin de faire découvrir les richesses naturelles dudit site et de poursuivre les activités d'animation en lien avec l'environnement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Maskinongé est très fière d'avoir un tel joyau naturel sur son territoire ;

POUR CES MOTIFS :

**51/02/2020** Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,  
Appuyée par André Clément, maire suppléant et conseiller de Saint-Justin ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé appuie le projet de mise en valeur des milieux naturels du Parc des Chutes de Sainte-Ursule, dans le cadre du « Programme d'aide financière d'Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels » ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **MRC Maria-Chapdelaine**

**Objet : Demande de création d'un nouveau fonds visant à financer la réfection du réseau routier local**

**N/D : 710.0304**

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

**CONSIDÉRANT QUE** des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le « Programme de voirie locale » actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison notamment de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-St-François, appuyée par la MRC Maria-Chapdelaine, initie un mouvement pour demander au ministre des Finances du Québec ainsi qu'à divers autres ministres la constitution d'un nouveau fonds, bien garni financièrement, tout en considérant les paramètres suivants :

- La capacité de payer des municipalités ;
- L'accès difficile aux programmes existants ;
- Les défis de développement des milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- La pérennité des infrastructures ;

POUR CES MOTIFS :

**52/02/2020** Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé appuie les MRC Maria-Chapdelaine et du Haut-St-François et demande formellement au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitão, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest et au ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, de constituer un nouveau fonds, bien garni financièrement, visant la réfection et le maintien des routes en milieux ruraux qui sont généralement en piètre état ;

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

**MRC Maria-Chapdelaine**

**Objet : Objection au projet de loi 37 visant principalement à instituer le centre d'acquisitions gouvernementales en infrastructures technologiques du Québec**

Le présent sujet est reporté à la prochaine séance de ce conseil.

**FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS****Saint-Alexis-des-Monts**

**Objet : Certification « Communauté bleue »**

**N/D : 710.01**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a reçu, le 23 janvier dernier, la certification « Communauté bleue » de la part de l'organisme « Eau Secours » ;

**CONSIDÉRANT QU'**elle est la première municipalité de la MRC de Maskinongé à recevoir cette certification, laquelle est remise à une collectivité qui adopte un cadre communautaire afin de reconnaître l'eau comme un bien commun ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts s'est engagée à poser des gestes pour protéger l'approvisionnement et les services en eau, à promouvoir la gestion publique de l'eau et à bannir la vente de bouteilles d'eau dans ses édifices municipaux et lors de ses événements ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé est très fier de cette initiative de la part des élus aleximontois visant à préserver une eau pure et de grande qualité ;

POUR CES MOTIFS :

**53/02/2020 IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la MRC de Maskinongé félicite les élus (es) de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts pour leurs démarches, leurs actions et leurs engagements dans le but de préserver cette richesse qu'est l'eau potable ;

**QUE** le conseil est très fier de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, première municipalité de la MRC à obtenir la certification « Communauté bleue » ;

**AFFAIRES NOUVELLES**

**Monsieur Réjean Carle** apporte le point du projet de Loi 40 concernant la fiscalité agricole et désire qu'une lettre soit transmise au gouvernement par le préfet. Ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la prochaine séance de ce conseil.

**Monsieur Robert Landry** rappelle l'invitation du 25 février 2020 à 9 heures le matin à la salle Réal-U-Guimond de Saint-Paulin pour le dépôt du compte-rendu du regroupement des services incendies.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil de la MRC de Maskinongé.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**54/02/2020** Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès,  
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

**QUE** le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à dix-neuf heures cinquante-sept minutes (19 h 57), l'ordre du jour étant épuisé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RÉDIGÉ PAR :  
Diane Faucher  
Secrétaire au greffe par intérim

---

**ROBERT LALONDE,**  
**PRÉFET**

---

**PASCALE PLANTE,**  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET**  
**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

*« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

---

---

**CORRESPONDANCE****SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2020****01. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE**

Avis de dépôt au cadastre

**02. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENT CLIMATIQUES**

2.1. Subventions totales de 244 878,52 \$ aux municipalités membres de la MRC de Maskinongé dans le cadre du Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles pour l'année 2019

2.2. Subvention de 83 300 \$ pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques

**03. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Chèque de 99 867 \$ pour le premier paiement d'aide financière pour la mise en place d'un système de surveillance des crues et des inondations sur les rivières du Loup et Yamachiche

**04. MUNICIPALITÉS / VILLES****4.1. Saint-Boniface**

4.1.1. Résolution numéro 20-08 - Le conseil souhaite voir les facilités techniques de télécommunication augmentée afin que le réseau cellulaire soit plus fonctionnel dans les secteurs "chemins du Lac Héroux, Lac des Iles et Lac des Six"

4.1.2. Résolution numéro 20-15 - Adoption du projet de règlement Omnibus numéro 508 modifiant les Règlements 336 (administratif) et 338 (lotissement)

**4.2. Saint-Édouard-de-Maskinongé**

Annonce son intention d'utiliser les services d'aménagement de la MRC de Maskinongé à raison d'utilisateur/payeur sur demande

**4.3. Saint-Justin**

Nomination du maire suppléant pour une période de 6 mois à compter du 4 novembre 2019

**4.4. Louiseville**

Nomination du maire suppléant de janvier à avril 2020

**4.5. Yamachiche**

Nomination du maire suppléant Dominic Germain jusqu'au 31 décembre 2020

**4.6. Ville de Shawinigan**

Adoption du Règlement de contrôle intérimaire / Résolution d'adoption du Règlement SH-389.2

**4.7. Ville de Trois-Rivières**

4.7.1. Résolution C-2020-0013 / Projet de règlement no 1/2020

4.7.2. Résolution C-2020-0035 / Règlement modifiant le règlement sur le SADR afin de revoir la priorisation des espaces développables à des fins résidentielles dans deux grands ensembles de terrains vacants (20 et 38) du périmètre d'urbanisation central

4.7.3. Règlement 2020-chapitre 15

## **05. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉS**

### **5.1. MRC Brome Missisquoi**

Demande modification au Code municipal et à la loi sur les cités et villes / Fixation d'amendes en fonction de la gravité ou de l'étendue d'une infraction

### **5.2. MRC des Chenaux**

Adoption du projet de règlement numéro 2019-116B modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

### **5.3. MRC La Haute-Côte-Nord**

Appui pour le désenclavement de la Côte-Nord par le prolongement de la route 138 jusqu'à Blanc-Sablon et la construction d'un pont sur le Saguenay

### **5.4. MRC de la Jacques-Cartier**

Appui aux MRC - Loi sur les ingénieurs

### **5.5. MRC Maria-Chapdelaine**

5.5.1. Demande au ministère des Affaires municipales de considérer les sommes provenant du Fonds de développement des territoires et tout autre revenu autonome de la MRC comme des mises de fonds du milieu

5.5.2. Pérennité des fonds nécessaires en lien avec la légalisation du cannabis

### **5.6. MRC des Sources**

Désaccord avec le projet de Loi 48 sur la fiscalité foncière agricole dans sa forme actuelle

## **06. ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC**

Opinion dans "La Presse +" concernant l'aménagement du territoire et l'étalement urbain une réflexion et des discussions qui exigent rigueur et respect

## **07. CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC**

Félicitations à madame Pascale Plante pour sa nomination à titre de directrice générale et programme de formation 2020 offert par la COMAQ

## **08. CORPORATION DE TRANSPORTS COLLECTIFS MRC DE MASKINONGÉ**

Infolettre de février

## **09. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Informations diverses

## **10. LARRY BERNIER, AGRONOME, MAIRE DE LAC-ÉDOUARD**

Informations à transmettre aux membres du conseil

---

---

**11. MAISON ALINE-CHRÉTIEN**

Informations sur les progrès réalisés au cours de la dernière année afin de mettre en opération la Maison Aline-Chrétien

**12. M361**

Quittance de la fiducie / Table intersectorielle régionale - Saines habitudes de vie (TIR-SHV) de la Mauricie

**13. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

Communiqué : 17 M\$ pour adapter les services et les infrastructures des municipalités aux besoins des aînés

**14. MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Informations concernant la ristourne 2019

**15. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à RECYC-QUÉBEC de revoir les modalités du régime de compensation afin de réduire l'impact des délais de compensation et l'impact de la hausse annuelle des coûts de traitement

**16. RESSOURCES UTICA**

Compte-rendu du comité de suivi Maskinongé-D'Autray-L'Assomption du 17 décembre 2019 concernant les licences d'exploration pour les hydrocarbures

**17. TABLE DES PRÉFETS DES MRC DE LA GASPÉSIE**

Résolution demandant au gouvernement du Québec de respecter son engagement de verser intégralement les sommes prévues pour l'Alliance pour la Solidarité